

# Appel à projets communal en Cohésion sociale 2025 « COSO1070 »



## OBTENTION DES SUBSIDES SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DES BUDGETS 2025

Dans la prolongation des dernières années, le service Cohésion axe Vie Associative de la commune d'Anderlecht souhaite renforcer les ASBL travaillant sur notre commune, favoriser leur développement mais également mettre en réseau, créer des synergies entre les différentes ASBL existantes afin de favoriser les échanges entre celles-ci dans un objectif commun d'innovation et de remobilisation face aux besoins et enjeux grandissants de la population anderlechtoise.

Nous vous proposons de développer un projet de cohésion parmi un de ces **quatre thèmes** :

- Réappropriation des espaces publics et accessibles pour TOUS, TES, avec une attention particulière aux personnes à mobilité réduite, à travers des créations et productions collectives
- Conscientisation au recyclage, économie circulaire et propreté.
- Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales- Incluant tous type de parentalité et de monoparentalité/ permanence sociale générale autour d'un projet participatif et ludique, ou un workshop.
- Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public communale.

C'est à travers ces quatre thématiques (détaillées par la suite), que la commune d'Anderlecht souhaite apporter un soutien aux initiatives locales qui développent des activités en lien avec la cohésion sociale et les spécificités de celle-ci.

### *Définition de la Cohésion sociale et objectifs généraux*

*« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu ».*

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socio-culturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau ».

Les objectifs généraux qui animent ces processus sociaux sont structurés autour de « la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale ». Ils se déploient, de façon spécifique, dans le cadre d'actions publiques par « le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales ». Leur modalité de mise en œuvre évoque « l'action communautaire de quartier et de travail en réseau ».

La citoyenneté et le mieux vivre ensemble sont visés dans la diversité socioculturelle et l'interculturalité. En effet, vouloir de la cohésion sociale, c'est vouloir créer du lien entre les individus et groupes d'individus. Ce travail de mise en commun est avant tout un travail de proximité, qui doit s'inscrire dans le cadre de vie des habitants de nos communes : la convivialité et le mieux vivre ensemble, c'est avant tout dans nos quartiers qu'elle doit naître ou se renforcer.

Créer du lien, c'est mener un véritable travail pédagogique d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les citoyen.ne.s et plus particulièrement auprès des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs parents et leurs aînés, en rapport avec tous leurs lieux d'apprentissage et de rencontre.

La cohésion sociale, de par les projets qu'elle soutient, entend poursuivre un objectif de mixité sociale et culturelle. Elle favorise la rencontre de l'autre dans l'espace public et soutient la personne dans son objectif d'insertion dans son quartier, dans sa commune et dans sa région.

Les actions doivent être organisées de manière à permettre aux différents publics d'expérimenter la diversité. Une attention particulière sera portée par les opérateurs afin de favoriser une ouverture et d'atteindre au moins pour certaines de leurs actions une réelle mixité.

### *Les principes de base de la Cohésion sociale*

Ces principes de base doivent être visés en filigrane pour toutes les actions de cohésion sociale.

#### *Les 5 Mixités*

La cohésion sociale s'entend à plusieurs niveaux : mixité culturelle, mixité de genre, mixité d'âge, mixité sociale. Encourager des projets visant ces 5 mixités semble incontournable pour favoriser réellement des échanges, encourager des ouvertures, un accès à une citoyenneté et évite des attitudes de repli identitaire, de racisme, de violence. Les actions doivent être organisées de manière à permettre aux différents publics d'expérimenter la diversité. Ce travail de dépassement des barrières s'inscrit totalement dans les objectifs de la cohésion sociale et cet objectif doit être mesurable et concrétisé à moyen terme.

#### *- Mixité culturelle -*

La rencontre entre publics d'origine culturelle multiple permet une réelle ouverture et un mieux vivre ensemble s'il y a réellement participation à un projet commun et non juste juxtaposition d'approches spécifiques. Les associations « mono culturelles » doivent s'investir dans le réseau associatif afin de concrétiser des projets transversaux. Les équipes d'encadrement doivent également encourager cette mixité en favorisant la multiplicité des cultures en leur sein, et pouvoir plus facilement toucher des publics mixtes.

#### *- Mixité de genre -*

La problématique du genre et plus particulièrement de la mixité, de l'orientation sexuelle, de l'émancipation et de l'égalité hommes – femmes n'est plus une priorité en tant que telle mais doit bien évidemment être présente dans toutes les actions.

Il faut veiller à ce que tous les publics soient touchés par les diverses actions. Une attention particulière sera portée au public masculin adulte, moins présent dans les actions menées dans le précédent quinquennat.

Les actions sont proposées tant aux hommes qu'aux femmes et aux personnes non binaires même si certaines actions peuvent ne s'adresser qu'à une catégorie de personnes mais l'objectif est néanmoins de permettre une réelle mixité pour la majorité des actions proposées. Afin de favoriser une mixité dans les actions, il sera apprécié qu'il y ait au minimum une action mixte accueillant tant des hommes, des femmes, des personnes non binaires.

#### *- Mixité d'âge -*

Le public plus âgé est très peu touché par le secteur de la Cohésion sociale ainsi que les activités intergénérationnelles. Or, ces rencontres entre aînés et plus jeunes pourront être encouragées de façon plus significatives et permettre des transmissions d'histoires, de savoirs, d'expériences.

### - Mixité sociale -

Le décret Cohésion sociale s'adresse prioritairement à un public «défavorisé» socio-économiquement sans pour autant exclure les publics plus favorisés dans le déroulement de leurs actions. Cette mixité sociale peut en effet être un réel levier pour dépasser d'éventuels préjugés en participant ensemble à des projets divers.

#### - Mixité autour de la question de l'handicap

Penser à favoriser l'inclusion des personnes qui ont des problématiques diverses liées à l'handicap. Par exemple, en améliorant l'accès, en pensant à ces usagers et la difficulté qu'ils ont, par rapport à l'accès à des toilettes, des ascenseurs, choix des lieux facile d'accès en transport en commun, des aménagements spécifiques temporaires, des traductions en langues des signes etc.

Organisation d'activités inclusives .

### *Les domaines d'actions subsidiables de l'appel à projets de 2025*

Ici, vous retrouvez le détail des domaines d'actions subsidiables. Pour rappel, les quatre grands thèmes de l'appel à projet sont :

- Réappropriation des espaces publics et accessibles pour TOUS .TES à travers des créations et productions collectives
- Conscientisation au recyclage, économie circulaire et propreté
- Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales-Incluant tous type de parentalité et de monoparentalité/permanence sociale générale autour d'un projet projet participatif, ludique.
- Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public.

Les différentes thématiques et sous-thématiques ont été choisies suite au diagnostic local de cohésion sociale, aux constats sur le terrain, aux rencontres avec les différentes associations présentes sur le territoire d'Anderlecht et en accord avec Monsieur Milquet, Échevin en charge de la Vie Associative.

#### ***- Réappropriation des espaces publics et accessibles pour TOUS, TES, avec une attention particulière aux personnes avec mobilité réduite, à travers des créations et productions collectives***

Au sein de notre commune, l'enjeu du bien vivre ensemble attire toutes les attentions. Le but principal de cette thématique est de créer et développer des liens du collectif par le collectif et pour le collectif.

Notre territoire communal est riche de sa diversité socio-culturelle, mais se caractérise aussi par la méconnaissance des autres et des activités “voisines”, le replis, l'isolement, etc.

L'objectif visé par ce champ d'action est de travailler avec les habitant.e.s d'un quartier (ou plusieurs quartiers) sur les enjeux de la cohésion sociale et du vivre ensemble. L'important ici est d'impliquer le public dans toutes les phases du projet (construction, réalisation/production, évaluation) afin que ce projet réponde à des besoins identifiés dans les différents diagnostics réalisés ces deux dernières années (cohésion sociale, jeunesse, etc) et de mettre en avant l'aspect collectif et collaboratif. L'objectif est également de travailler et développer cette volonté de vivre-ensemble avec différents acteurs associatifs (de la Commune ou de Communes voisines), mais également les écoles, les

institutions communales, régionales, fédérales, etc. Le tout ayant pour finalité une production commune et partagée par et pour la population anderlechtoise.

Les différents faits divers sur notre espace public accentue la nécessité de s'approprier son espace public en y organisant des activités positives et en l'occupant.

### ***Conscientisation au recyclage, à l'économie circulaire et à la propreté à Anderlecht***

La commune d'Anderlecht fait face à un problème récurrent de saleté public, qui impacte la qualité de vie des habitants et leur environnement. Il y a besoin urgent de sensibilisation à la gestion des déchets, au recyclage, et à l'importance de la propreté publique. Il est essentiel de sensibiliser la population sur ces enjeux pour améliorer le quotidien et promouvoir une économie circulaire respectueuse de l'environnement.

Il sera choisi de sensibiliser les anderlechtois à l'importance du recyclage, en particulier les jeunes, sur les bénéfices du recyclage et comment ils peuvent y participer. Encourager la réduction des déchets à la source en adoptant des habitudes de consommation responsables. Faire la promotion de l'économie circulaire et expliquer le concept d'économie circulaire. Viser l'amélioration de la propreté publique en impliquant les habitants du quartier dans des actions concrètes de nettoyage pour développer un sentiment d'appartenance. Le projet met également en avant la promotion de l'économie circulaire en expliquant comment la réutilisation des ressources peut réduire l'empreinte écologique, tout en valorisant les initiatives locales telles que les ateliers de réparation et les boutiques de seconde main.

Ce thème a pour finalité de transformer la commune d'Anderlecht en un modèle de gestion durable des déchets (pour exemple des villes durables et écologique en Europe comme Stockholm, Hambourg, Copenhague, Grenoble, Ljubljana, Lisbonne).

### ***Soutien à la parentalité et/ou aux familles monoparentales/permanence sociale générale autour d'un projet participatif et ludique, ou un workshop .***

Ce thème vise un projet pour répondre aux besoins des familles, notamment les familles monoparentales, dans la commune d'Anderlecht. L'initiative chercherait à apporter un nouvel élan au travail associatif en soutenant les parents qui n'ont pas l'habitude de solliciter des services sociaux et en leur offrant l'opportunité de réfléchir à leur rôle parental dans le contexte actuel.

Un projet ouvert à tous.tes qui propose de fournir un soutien pratique, émotionnel et éducatif pour renforcer les compétences parentales et favoriser le bien-être familial.

En outre, ce projet met l'accent sur l'accès à des ressources locales, telles que des services de garde d'enfants, des programmes d'aide alimentaire et des activités récréatives, tout en facilitant le réseautage entre les familles pour encourager le soutien mutuel.

Le projet inclut également une permanence sociale généraliste autour d'un projet ou un workshop pour répondre aux divers besoins des familles ou les orienter vers les services appropriés, avec pour objectif final de renforcer les compétences parentales à réaliser ces formalités, de réduire l'isolement social des familles, d'améliorer le bien-être familial, favoriser l'autonomie de ces personnes pour les démarches administratives et leur apprendre à réaliser celles-ci par eux mêmes. Offrir un accompagnement personnalisé pour chaque individu et pour améliorer la qualité de vie des habitants en veillant à ce qu'ils bénéficient des aides auxquelles ils ont droit. Cette permanence peut se réaliser à travers un workshop, qui amènera le public à l'autonomie quand c'est possible.

### ***Réduction de la fracture numérique par le biais d'un partenariat avec un Espace Numérique Public Communal***

Au sein du territoire de la commune d'Anderlecht, d'une part, il y a de plus en plus de nouveaux habitants ; pas uniquement des primo-arrivants, mais des personnes d'horizons, de cultures, de nationalités, d'origines très diversifiés.

D'autre part, il y a une population installée depuis plusieurs générations dans certains quartiers qui voient arriver de "nouveaux habitants". Anderlecht connaît différents flux migratoires depuis de nombreuses années.

Toutes ces changements apportent une certaine fracture numérique au sein de la population, la digitalisation des canaux, beaucoup de **personnes n'ont pas accès à ces technologies ou ont des difficultés à les utiliser**, ainsi que l'augmentation des personnes qui ne maîtrisent pas une langue nationale.

Notre objectif est de soutenir des actions qui :

Organiseront des ateliers et des séances de formation à planifier et mettre en œuvre des ateliers réguliers dans les locaux de l'EPN communal sur des sujets tels que l'utilisation d'Internet, la création d'une adresse e-mail, la navigation sur le web en toute sécurité, la gestion des fichiers, etc.

### ***Critères de sélection des projets***

Il est important de noter que le jury se base sur les critères ci-dessous pour délibérer du projet présenté.

Dans un objectif d'optimiser le champ d'action des ASBL et leur travail quotidien mis en place avec la population anderlechtoise, le Service Cohésion axe Vie Associative souhaite faire ressortir certains critères d'action au sein des projets subsidiés :

- favoriser un public anderlechtois dans les activités menées ;
- œuvrer à des actions de cohésion sociale qui favorisent la mixité soutenue au point de vue social, genre, orientation sexuelle, génération, culture et handicap ;
- mettre en avant la maîtrise et l'expertise professionnelle face à la problématique relevée ou face au public visé ;
- soutenir l'innovation sociale en encourageant la nouveauté dans leurs actions (dans le sens où le projet subsidié est une innovation par rapport à l'activité principale de l'association porteuse du projet mais toujours en accord avec son objectif social et le cadre de l'appel à projet) ;
- travailler en partenariats avec les services communaux et/ou les autres associations présentes sur le territoire anderlechtois ;
- l'adéquation entre la description du projet et la thématique choisie ;
- la cohérence du budget prévisionnel, des subsides perçus et des actions menées ;
- la structuration et la faisabilité du projet.

Nous recommandons aux associations ayant reçu une subvention communale l'année dernière à présenter un projet en partenariat avec d'autres associations. Avoir reçu un soutien communal précédemment n'est pas un critère d'exclusion, mais nous encourageons vivement les partenariats dans une optique de parrainage/marrainage et dans une volonté d'intégrer de nouveaux acteurs au sein du tissu associatif anderlechtois.

### *Conditions de sélection de projets*

L'appel à projets est ouvert aux associations et aux collectifs de quartier développant des actions sur le territoire anderlechtois dans les thématiques précitées. Les activités subsidiées concourront à renforcer la mixité sociale, genrée et culturelle et déboucheront sur la responsabilisation du public bénéficiaire et sur un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation. Les projets doivent :

- développer une ou des action(s) dans une des 4 thématiques précitées ;
- être réalisé entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025 .
- se dérouler sur la commune d'Anderlecht principalement ou s'adresser aux Anderlechtois ;
- ne pas avoir déjà reçu un autre subside pour l'action proposée ;
- prévoir une répartition du subside détaillée face à l'/aux action(s) menée(s) (grille budgétaire prévisionnelle à compléter). Cela sous-entend que toute demande de : prise en charge de frais de charge, location, salaire, honoraire, doit préciser le pourcentage lié à l'action (exemple : préciser le loyer mensuel du local et le nombre d'heure pris en considération pour le projet) ;
- viser une action spécifique en dehors des activités principales de l'ASBL (cependant, les activités entrent bien entendu dans les objectifs suivis par l'ASBL) ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez introduire plusieurs projets individuels ou collectifs ;
- **Attention Obtention des subsides sous réserve de l'approbation des budgets 2025**

### *Informations pratiques*

Les propositions de projets sont à introduire auprès du Service Cohésion axe Vie Associative de la Commune d'Anderlecht

✓ **Quoi ?** Un montant maximum de 10 000€

✓ **Quand ?** 19 Janvier 2025

✓ **Comment ?**

- 1) remplir le questionnaire, qui se trouve sur le site internet de la Commune d'Anderlecht ou accessible par email en contactant la Vie associative : [vieassociative1070@anderlecht.brussels](mailto:vieassociative1070@anderlecht.brussels) ;
- 2) avec toutes les pièces suivantes : le bilan financier, le rapport d'activité/bilan moral de 2024, les statuts actualisés, le budget prévisionnel du projet, l'attestation

bancaire (reprenant le numéro de compte bancaire de l'ASBL), un résumé de votre projet qui tient sur une feuille A4 (format slide de présentation powerpoint) qui servira à présenter votre projet, et le PV de la dernière AG ;

Si votre projet est retenu, ATTENTION, il n'y a plus de première tranche, la liquidation sera faite après l'analyse des pièces justificatives par le cellule vie associative sous la supervision de l'échevin compétent.

Voir nouveau règlement relatif à l'octroi, à l'utilisation et au contrôle des subventions communales en annexe.

- 3) le questionnaire et les pièces jointes devront être envoyés par e-mail à : [vieassociative1070@anderlecht.brussels](mailto:vieassociative1070@anderlecht.brussels) pour 19/01/2025 (en format PDF)
- 4) si vous le souhaitez, vous pouvez également nous déposer le dossier en format imprimé, mais il nous faudra de toute façon une version électronique ;
- 5) si vous ne recevez pas d'accusé de réception du dossier, c'est que nous n'avons pas reçu le dossier et donc nous ne pourrions pas être en mesure de l'analyser.

✓ **Permanences** : si vous avez besoin d'aide ou avez des questions précises sur cet appel à projets : le jeudi 05/12/24 de 10 à 13 h et le mardi 14/01/25 de 13 à 16h en nos locaux, 6 Rue Van Lint,

Veillez nous contacter si vous souhaitez venir.

✓ **Que couvre le subside ?** la répartition des frais liés à une ou des activité(s) effectuée(s) entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025 en dehors des activités principales de l'ASBL: animation, location et charges, publication et promotion, administratifs, déplacement, rétribution de prestataires/vacataire/tiers, fournitures et matériels et autres

✓ **Contacts** :

Nourhen Farjallah : Responsable de la cellule vie associative  
nfarjallah@anderlecht.brussels

Tahar Abdelmoumni : chargé de projets Vie associative  
tabdelmoumni@anderlecht.brussels

Dans le cas où votre projet est sélectionné, plusieurs obligations vont suivre :

- il sera nécessaire d'intégrer le logo de la Commune d'Anderlecht lors de communication vers votre public et l'extérieur (affiches, flyers, réseaux sociaux, ...) et de mentionner que le projet a été subsidié par cette dernière dans celle-ci;
- votre présence sera nécessaire lors des différents moments d'échanges et de partages entre les différentes associations subsidiées par la Commune (Concertation locale, plateforme de la Vie Associative Anderechtoise) ;
- vous devez nous notifier toutes les modifications du calendrier de vos activités en lien avec le projet ;
- vous devez nous notifier par e-mail si vous ne souhaitez plus ou vous ne pouvez plus réaliser l'activité afin de réaliser les démarches auprès de la comptabilité.

### *Pièces justificatives*

Dans le cas où votre projet est retenu et vous recevez un subside, pour le 31 janvier 2026 vous allez devoir nous transmettre un rapport d'évaluation ainsi que les pièces justificatives en lien avec ce projet. Voici un tableau récapitulatifs des dépenses justifiables :

Type de frais	Détails	Pièces à fournir
<b>Location et charges</b>	Locations permanentes ou ponctuelles, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, assurances immeuble, ...	Preuve paiement + bail ou attestation location factures --> précisez % pris en compte par le projet ( proportionnel à l'activité)
<b>Promotion et publication</b>	Frais de réalisation, frais d'impression, frais de distribution, ...	Preuve de paiement + facture
<b>Administratifs</b>	Petit matériel, fournitures de bureau, téléphone, fax, poste, photocopies, assurances responsabilité civile, vol, ...	Preuve paiement + factures/tickets/convention
<b>Déplacement</b>	Location véhicule, assurances, déplacement du personnel ou du public en transport public ou autre (dans le cadre de l'activité)	Preuve paiement + contrat/facture/abonnement/carte prépayée
<b>Personnels</b>	Rétribution de tiers, honoraires, vacataires	Preuve paiement + convention/factures/contrats/fiche de paie --> précisez % pris en compte par le projet ( proportionnel à l'activité)
<b>Fournitures d'atelier, matériel pédagogique</b>	Achat de matériel pédagogique, de fournitures d'atelier pour le projet	Preuve paiement + factures/tickets caisse
<b>Animation et réalisation des actions</b>		Preuve paiement + factures/tickets caisse/billets d'entrée
<b>Achat de nourriture</b>	Maximum 10 % du subside	Preuve paiement + factures/tickets caisse/billets d'entrée
<b>Charges financières</b>	Charges financières sur emprunt liées aux délais de subventionnement.	Preuve paiement + contrats

**Attention**, ces différentes pièces justificatives seront refusées :

- Frais d'hébergements de camp/mise au vert
- Résidence d'artistes
- NB : Preuve paiement= extrait de compte lisible

